

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Site Web www.au.int

CONSEIL EXECUTIF

Trente-huitième (38^{ème}) session ordinaire

Vidéoconférence

3-4 février 2021

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1252(XXXVIII)

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LE
TRANSPORT, LES INFRASTRUCTURES INTERCONTINENTALES ET
INTERRÉGIONALES, L'ÉNERGIE ET LE TOURISME (CTS TTIET)**



**PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LE TRANSPORT, LES
INFRASTRUCTURES INTERCONTINENTALES ET
INTERRÉGIONALES, L'ÉNERGIE ET LE
TOURISME (CTS TTIET)**

STC-TTIET/MIN/Rpt
Original : anglais

***THÈME : DÉFIR LES PRIORITES AFRICAINES EN MATIERE
D'INFRASTRUCTURES POUR LA PROCHAINES DECENIE***

RAPPORT MINISTERIEL DU CTS TTIET

**12 Janvier 2021
Réunion Virtuelle**

I. INTRODUCTION

1. La réunion des ministres du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (STC-TTIIET) s'est tenue en session virtuelle le 12 janvier 2021.

II. PRÉSENCE

2. Les **quarante et un (41)** États membres de l'UA suivants ont participé à la réunion: Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, RDC, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Sud Soudan, Soudan, Togo, Ouganda, République arabe sahraouie, Zambie.

3. Les Communautés économiques régionales (CER), les institutions régionales et continentales africaines et les organisations internationales suivantes ont également pris part à cette réunion, à savoir: la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Southern Africa Development Communauté (SADC), Union du Maghreb arabe (UMA), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique de l'Est (EREA), Centre d'excellence de l'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables Énergie et efficacité (EACREEE), Système aquifère du Sahara occidental du Nord (SASS), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Union européenne (UE), Programme international d'évaluation des routes (iRAP).

4. La liste des participants est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. L'ouverture officielle a été présidée par S.E. Dr. Mohamed Shaker El Markabi, Ministre de l'Électricité et des Énergies Renouvelables de la République Arabe d'Égypte, Président du STC TTIIET. Dans son discours d'ouverture, il a reconnu la détermination de la Commission de l'Union africaine et des parties prenantes à faire avancer le programme de développement des infrastructures de l'Afrique malgré les défis posés par la pandémie actuelle du COVID-19. Il a également souligné que le développement des infrastructures est essentiel pour la réalisation des aspirations de développement de l'Afrique inscrites dans l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD) et que les priorités définies pour la prochaine décennie correspondent à ces objectifs continentaux et mondiaux.

6. Dr Amani Abou-Zeid, Commissaire aux infrastructures et à l'énergie à la Commission de l'Union africaine, dans son allocution d'ouverture, a souligné l'importance des infrastructures en Afrique au cours de la prochaine décennie en tant qu'épine dorsale de la réalisation de l'intégration et de la facilitation du commerce indispensables sur le continent. Elle a attiré l'attention sur le fait que la relance post-COVID-19 nécessite une accélération du développement des infrastructures en Afrique pour améliorer la résilience, les moyens de subsistance et les économies. Elle a également noté que la pandémie COVID-19 a également accéléré la numérisation, mis en évidence les lacunes énergétiques dans les zones rurales et souligné la nécessité de développer des infrastructures intelligentes, inclusives et durables. Elle a rappelé au Comité l'approche participative ascendante et les consultations régionales menées en vue de la préparation du PAP PIDA2 et de l'AfSEM, appelant les États membres de l'UA, les communautés économiques régionales et les parties prenantes à mettre en synergie les efforts vers la réalisation des ambitions de développement des infrastructures en Afrique.

7. S.E Hon. Raila Odinga, le Haut Représentant de l'UA pour le développement des infrastructures, dans son allocution d'ouverture, a souligné que chaque année, nous avons un déficit de financement des infrastructures compris entre 60 et 90 milliards de dollars. Par conséquent, il a attiré l'attention sur la nécessité de plans efficaces et efficients pour mobiliser des ressources pour financer les projets du PIDA identifiés. Selon lui, la solution à long terme est la création d'un Fonds continental africain pour les infrastructures sous les auspices de l'UA pour mettre en commun les ressources. Un tel fonds se concentrerait sur une combinaison de sources nationales et de financiers du secteur privé

8. M. Mike Salawou, responsable de la division Infrastructures et partenariats à la Banque africaine de développement (BAD), a rappelé que la banque a été le principal bailleur de fonds des projets d'infrastructure en Afrique en mobilisant 7 milliards USD au cours des dix dernières années. Il a mentionné que la banque a activement soutenu la première phase du PIDA et continuera à soutenir le PIDA PAP2, reconnaissant l'effet à long terme qu'il aura pour stimuler le progrès économique du continent.

9. M. William Lugemwa, Directeur de la Division du développement du secteur privé et des finances à la CEA, a lancé un appel pour l'appropriation des projets PIDA PAP2, soulignant que le leadership africain au plus haut niveau politique est essentiel pour la mise en œuvre réussie du PIDA PAP2.

IV. QUESTIONS DE PROCÉDURE

10. Le projet d'ordre du jour suivant a été adopté sans amendement :

A. Préliminaires :

- *Cérémonie d'ouverture*
- *Questions de procédure.*
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

B. Séances de travail:

- *Présentation du rapport de la réunion d'experts*

- *Présentation du rapport de réunion du Bureau STC TTIIET*
- *État de la mise en œuvre du plan d'action de rétablissement du COVID-19*
- *Examen et adoption de la déclaration des ministres*

C. Remarques de clôture

V. V. SÉANCES DE TRAVAIL

SESSION 1: EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

11. Le Chef de cabinet du Ministère des travaux publics de la République du Togo, rapporteur du CTS TTIIET, a présenté le rapport de la réunion d'experts tenue le 14 décembre 2020.

Résumé des discussions

12. La délégation de l'Afrique du Sud a souligné le rôle essentiel des ressources en eau, de l'accès aux services de base en eau et de l'assainissement en tant que première ligne de défense dans le contexte de la pandémie. Elle a appelé l'Union africaine à envisager l'adoption de technologies d'assainissement sans égouts et a souligné le potentiel de collaboration avec les institutions sud-africaines qui ont adopté les normes ISO pour l'assainissement sans égouts. Elle a également souligné la nécessité d'attribuer un seuil minimum aux femmes et aux jeunes entrepreneur(e)s de construction sur le continent.

13. En outre, la réunion a reconnu le bon travail et a souligné la nécessité d'articuler le PAP PIDA 2 avec les plans d'action prioritaires nationaux pour assurer des synergies et a demandé que tous les documents de travail soient partagés avec tous les États membres. La réunion a également remercié la CUA d'avoir alloué un projet à chaque État insulaire.

14. La délégation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) a remercié les experts d'avoir reflété les points de vue de la RASD dans le rapport concernant le manque de consultation avec la RASD sur 2 projets, à savoir "le câble sous-marin en fibre optique à vitesse entre les pays de l'UMA" et "les études de faisabilité technique et économique de l'interconnexion électrique entre le Maroc et la Mauritanie". La RASD a demandé que les 2 projets susmentionnés soient supprimés ou reportés, suggérant une réunion entre l'UMA et la RASD pour discuter et faire rapport à la CUA.

SESSION 1: PRÉSENTATION DU RAPPORT DE RÉUNION DU BUREAU STC TTIIET

15. Le Chef de cabinet du Ministère des Travaux Publics de la République du Togo, rapporteur du CTS TTIIET, a présenté le rapport de la réunion du Bureau tenue le 15 décembre 2020.

Résumé des discussions

16. La délégation algérienne a souligné que 4 projets, à savoir “le câble sous-marin en fibre optique à vitesse entre les pays de l'UMA”, “les études de faisabilité technique et économique de l'interconnexion électrique entre le Maroc et la Mauritanie”, “l'infrastructure de mise en œuvre (énergétique et hydraulique pour une grande mobilisation des eaux souterraines et résilience de l'agriculture dans un contexte de rareté et d'impact du changement climatique dans le bassin du système aquifère du nord du Sahara (SASS) ” et “le Système aquifère d'illumid dans et Taoudini Tanezrouft: Gestion intégrée et concertée des ressources en eau et de leur connexion avec le fleuve Niger (GICRESAIT)” , ont été contestés par la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) et la République démocratique et populaire d'Algérie et que le bureau a toujours adopté la liste des projets prioritaires du PIDA PAP2. La délégation algérienne a estimé que puisqu'il y a eu opposition, la recommandation du bureau devrait renvoyer les questions à la réunion ministérielle du CTS.

17. La délégation du Maroc a souligné l'importance des projets énergétiques susmentionnés contestés et leur rôle critique pour l'intégration de l'Afrique et la mise en œuvre du marché unique de l'électricité au Maghreb, qui a atteint un stade avancé, puis du marché unique africain de l'électricité promu par la CUA. Ils ont indiqué que les projets ont été approuvés par l'UMA, indiquant que le Maroc maintient sa position pour que les projets énergétiques en question soient maintenus dans la liste des priorités. Le Royaume du Maroc a réitéré sa demande de droit de réponse après un examen plus approfondi du rapport de réunion.

18. La délégation du Maroc a également souligné la nécessité de se concentrer sur les initiatives stratégiques, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du PIDA afin d'éviter de nouveaux retards dans la réalisation des objectifs plus élevés de l'intégration africaine, en particulier dans le contexte économique critique actuel dû à la pandémie.

19. La délégation de la RASD a réaffirmé que les 2 projets concernant leur pays, à savoir “le câble sous-marin en fibre optique à vitesse entre les pays de l'UMA” et “les études de faisabilité technique et économique de l'interconnexion électrique entre le Maroc et la Mauritanie”, ne peuvent être mis en œuvre sans leur consentement.

20. La délégation de l'Égypte a rappelé aux participants que la liste des projets prioritaires est déjà adoptée et a dûment enregistré les réserves et préoccupations exprimées par la RASD et la République algérienne démocratique et populaire. Le représentant de l'Égypte est d'avis que le Bureau ne peut pas réexaminer la liste à ce stade et que le CTS ministériel n'est pas le forum pour discuter des critères qui ont déjà été considérés au niveau des experts. Ils ont indiqué que les préoccupations concernant les questions politiques devraient être soulevées au niveau de la réunion du Conseil exécutif et non au niveau de ce CTS technique.

21. La CUA a clarifié le processus du PIDA comme suit: les projets sont soumis et validés par les CER en consultation avec les États membres et examinés par le groupe de travail composé des 4 institutions du PIDA (CUA, BAD, CEA et AUDA-NEPAD). La liste des priorités a été présentée aux États membres et aux CER lors de l'atelier continental du 12 novembre 2020 et à nouveau discutée lors de la réunion d'experts du CTS. Les réserves des États membres sur certains projets ont été clairement

documentées au paragraphe 13 du rapport d'experts et seront transmises au Conseil exécutif.

22. Le Haut Représentant de l'UA pour le développement des infrastructures en Afrique a reconnu que si certains points soulevés sont pertinents, nous devrions nous concentrer sur les moyens de mobiliser des ressources pour les infrastructures, y compris les mécanismes BOT. La solution à long terme proposée est la création de mécanismes de financement innovants comme le fonds Africain pour les Infrastructures. Il a souligné que le moment était venu d'agir.

23. Le président du CTS TTIIET a rassuré les membres sur le fait que toutes les réserves ont été notées et seront renvoyées au Conseil exécutif.

24. Il a en outre rassuré que toutes les discussions et réserves seraient enregistrées et ajoutées sous forme de notes de bas de page au rapport et a demandé à la réunion de passer au point suivant de l'ordre du jour, l'état de la mise en œuvre du plan d'action pour le rétablissement du COVID-19.

SESSION 3: ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE RÉCUPÉRATION DU COVID-19

25. La CUA a indiqué que le point sur le plan d'action de relance de COVIS19 avait déjà été abordé par les orateurs précédents.

SESSION 4: EXAMEN ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION DES MINISTRES

26. Le Chef de cabinet du Ministère des travaux publics de la République du Togo, rapporteur du CTS TTIIET, a présenté le projet de déclaration ministérielle CTS.

Résumé des discussions

27. Le président du CTS TTIIET a confirmé que la Charte Africaine sur la sécurité maritime et le développement (charte de Lomé) et la liste des projets prioritaires du PIDA PAP 2 ont déjà été diffusées plus d'une fois aux États membres.

28. La délégation de la RASD a émis une forte réserve sur les projets 3 et 7 concernant les deux projets que la RASD conteste et a réitéré qu'ils ne peuvent être mis en œuvre sans leur consentement.

29. La délégation de l'Algérie a demandé l'ajout d'un paragraphe à la déclaration pour refléter ses préoccupations et son opposition à la validation des quatre (4) projets qui, selon elle, ne répondaient pas aux critères d'éligibilité.

30. Le président du STC TTIIET a conclu que la déclaration est validée après avoir pris en compte tous les commentaires et réserves.



**PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LE TRANSPORT, LES
INFRASTRUCTURES INTERCONTINENTALES ET
INTERRÉGIONALES, L'ÉNERGIE ET LE
TOURISME**

12 Janvier 2021

Réunion Virtuelle

STC-TTIIET/MIN/Decl.

Original : anglais

***THÈME : DÉFIR LES PRIORITES AFRICAINES EN MATIERE
D'INFRASTRUCTURES POUR LA PROCHAINES DECENIE***

DÉCLARATION MINISTERIELLE

12 Janvier 2021

**DÉCLARATION DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE TRANSPORT, LES INFRASTRUCTURES
INTERCONTINENTALES ET INTERRÉGIONALES, L'ÉNERGIE ET LE TOURISME
12 Janvier 2021
Réunion virtuelle**

NOUS, ministres des Transports, des infrastructures intercontinentales et interrégionales, de l'énergie, du tourisme, des eaux et des TIC, réunis virtuellement le 12 Janvier 2021, lors de la **première session du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme**, organisée par la Commission de l'Union africaine (CUA) pour définir les priorités continentale en matière d'infrastructure pour la prochaine décennie ;

CONSIDÉRANT :

1. Le Traité instituant la Communauté économique africaine, adopté à Abuja (Nigeria) en juin 1991 ;
2. L'Acte constitutif de l'Union africaine adopté à Lomé le 11 juillet 2000, notamment ses articles 14 à 16, qui stipulent que la Commission de l'Union africaine doit coordonner en particulier les politiques dans les secteurs de l'énergie, des transports, des communications et du tourisme ;
3. La Déclaration Assembly/AU/Decl.2 (XVIII) adoptée par la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier 2012, qui a adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) comme cadre politique et stratégique unique pour le développement des infrastructures en Afrique ;
4. La décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) réaménageant les CTS existants et qui a créé un sur les transports, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ;
5. La décision EX.CL/Dec.970(XXXI) sur la première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (CTS-TTIIET) ;
6. La décision : EX.CL/1162(XXXV) sur la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (STC-TTIIET) tenue au Caire, République arabe d'Égypte, en avril 2019;
7. L'importance cruciale des infrastructures pour la réalisation de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la libre circulation des personnes;
8. Le fléau de l'insécurité routière évalué à 3-5% du PIB du continent;
9. La Décision EX.CL/Dec.682 (XX) de l'Assemblée adoptant le Plan d'action africain pour la Décennie d'action 2011-2020 pour la sécurité routière conformément à la résolution 64/255 des Nations Unies (ONU) proclamant 2011-2020 une décennie d'Action pour la sécurité routière
10. Les rapports soumis à la première session extraordinaire du CTS-TTIIET.

Nous, ministres, réitérons notre engagement à développer les secteurs des transports, des infrastructures intercontinentales et interrégionales, de l'énergie et du tourisme et notre ferme volonté de mettre en œuvre les résultats de cette réunion comme nous en avons convenu :

SUR LA DEUXIEME PHASE DU PIDA (PIDA PAP 2, 2021-2030)

11. Validons le processus PIDA PAP 2, la liste des projets prioritaires, la stratégie de mise en œuvre et la stratégie de partenariat et remercions l'Union européenne, la coopération allemande à travers la GIZ et les autres partenaires pour leur soutien financier et technique dans ce processus.
12. Prendre note des réserves exprimées par la République Arabe Saharaouie Démocratique (RASD) et l'Algérie résumées dans la note de bas de page¹
13. Prenons note des résultats de l'étude continentale du marché et de la demande en infrastructures qui identifie l'offre et le besoin potentiel d'infrastructures régionales dans les quatre secteurs du PIDA (énergie, eaux transfrontières, transports et TIC) pour la période 2021-2030.
14. Prenons note des progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie de financement du PIDA PAP 2.

SUR LE MARCHÉ UNIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ EN AFRIQUE (AFSEM)

15. Félicitons la CUA en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, la BAD, la CEA et d'autres organisations régionales pour les efforts déployés en vue de l'opérationnalisation d'un marché continental de l'électricité et remercions l'Union européenne pour son soutien financier et technique.
16. Validons le document d'orientation et la feuille de route, y compris la structure de gouvernance du marché unique africain de l'électricité (AfSEM) tout en s'assurant que les Etats membre soient impliqués dans la structure de gouvernance tout au long du processus de mise en place du marché.

SUR LA DÉCENNIE 2021-2030 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

17. Validons la nouvelle version des «Orientations stratégiques pour la Décennie de la sécurité routière post-2020: position commune africaine» avec l'objectif de réduire de 50% le nombre de morts et de blessés sur la route d'ici 2030 ainsi que la promotion de l'approche de système sûr en mise en œuvre du programme de sécurité routière en Afrique.

¹ La République Arabe Saharaouie Démocratique (RASD) et l'Algérie s'opposent à la validation des projets suivants, à partir de la liste des projets prioritaires PIDA PAP2: N ° 3 (de la liste de la région nord) «Réalisation d'un câble sous-marin à fibre optique à haut débit entre Pays de l'UMA »et N ° 7 (de la liste de la région nord)« Etudes de faisabilité technique et économique de l'interconnexion électrique entre le Maroc et la Mauritanie »

L'Algérie s'oppose à la validation des projets suivants, le N ° 8 (de la liste de la région nord) intitulé «infrastructure de mise en œuvre (énergie et hydraulique pour une grande mobilisation des eaux souterraines et résilience de l'agriculture dans un contexte de rareté et d'impact du changement climatique dans le bassin du système aquifère du Sahara septentrional (SASS) et N ° 9 (de la liste multirégionale) intitulé "système aquifère d'illimid dans et Taoudini Tanezrouft: Gestion intégrée et concertée des ressources en eau et leur connexion avec le fleuve Niger (GICRESAIT) ". Les préoccupations de la RASD et de l'Algérie sont le non-respect des critères d'éligibilité «alignement stratégique» et «accord des pays bénéficiaires» dans la sélection des projets.

18. Endossons la résolution A / RES / 74/299 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale.

SUR L'ORGANISATION AFRICAINE DU TOURISME

19. Prenons note de l'état d'avancement de l'étude de faisabilité sur l'Organisation africaine du tourisme.

SUR LA CHARTE AFRICAINE DE LA SÉCURITÉ MARITIME ET DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE (CHARTRE DE LOME)

20. Validons les annexes du transport maritime et du tourisme de la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé).

SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE RÉCUPÉRATION DU COVID-19 POUR LES TRANSPORTS, L'ÉNERGIE ET LE TOURISME

21. Prenons note de l'état d'avancement du développement et de la mise en œuvre du plan d'action de relance COVID-19 pour les secteurs des transports, de l'énergie et du tourisme.
22. La pandémie mondiale de COVID-19 souligne l'urgence de combler le fossé de la connectivité numérique et la nécessité de garantir un accès significatif, abordable et sûr aux services électroniques de base - de l'éducation aux services financiers et de santé - aux communautés du monde entier.
23. Charge la CUA de mettre en œuvre pleinement et rapidement la décision du Bureau du Sous-Comité du tourisme prise lors de sa réunion tenue le 21 avril 2020 pour que la CUA fournisse l'appui nécessaire pour faciliter les travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la stratégie africaine de relance après COVID-19 du tourisme continental.
24. Reconnaisant l'impact du COVID-19 sur le secteur du tourisme et les moyens de subsistance qu'il soutient sur le continent, l'urgence de faire en sorte que le secteur se rétablisse et la décision de la réunion du Bureau du Sous-Comité du tourisme prise à sa réunion tenue le 21 avril 2020 pour créer un groupe de travail de haut niveau chargé d'élaborer une stratégie continentale de rétablissement du secteur du tourisme après le COVID-19, la CUA devrait veiller à ce que le processus d'élaboration d'une stratégie de rétablissement du tourisme continental soit accéléré en vue de l'adoption de la stratégie de rétablissement à la prochaine réunion ordinaire du CTS-TTIIET en 2021.

En conclusion

LANÇONS UN APPEL :

1. Aux États membres et aux communautés économiques régionales à renforcer la coopération interafricaine et continentale dans le domaine des infrastructures;
2. Aux États membres à :
 - a. intégrer les changements climatiques et la dimension de genre dans la planification et la mise en œuvre des infrastructures ;

- b. soutenir l'opérationnalisation du marché unique africain de l'électricité (AfSEM);
 - c. ratifier la Charte Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé);
 - d. en coopération et en coordination avec la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques régionales (CER), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Agence de développement de l'Union (AUDA-NEPAD), la Banque mondiale, le CDC africain, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Association des compagnies aériennes régionales africaines (AFRAA), l'Association des services publics d'électricité d'Afrique (APUA), l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), l'Énergie durable pour tous (SE4All), le Partenariat Afrique Europe pour l'énergie (AEEP), le Royaume-Uni (hôte de la COP26), des partenaires internationaux et d'autres parties prenantes pour collaborer dans leurs domaines clés pour accélérer la mise en œuvre des plans de relance du COVID-19 dans les secteurs des transports, de l'énergie et du tourisme, soit par le développement des capacités humaines, le soutien financier, la fourniture d'analyses en temps opportun et / ou le partage de bonnes pratiques;
 - e. e. mettre en œuvre des stratégies pour accélérer le déploiement de solutions intelligentes dans la production et le transport d'énergie, augmenter la part des énergies renouvelables dans leur mix énergétique et accélérer la transition énergétique, y compris le gaz à l'électricité et le gaz pour des initiatives de cuisson propre afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 et des ODD.
3. Toutes les parties prenantes continentales et internationales à unir leurs efforts et à soutenir la mise en œuvre de la seconde phase du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA PAP 2, 2021-2030);
 4. Aux doyens des cinq régions de désigner deux (2) experts du tourisme par région pour faire partie du groupe de travail chargé de conduire l'étude de faisabilité de la création de l'Organisation africaine du tourisme ;
 5. A toutes les parties prenantes continentales et internationales de promouvoir et mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) et intégrer les technologies numériques dans les secteurs du tourisme, des transports et de l'énergie.
 6. La Commission de l'Union africaine d'accélérer les programmes de cuisson propre.
 7. Au conseil d'administration d'AREI de tenir une réunion spéciale pour examiner les implications de la pandémie sur le financement de l'objectif de 300 GW d'investissements dans les énergies renouvelables d'ici 2030.

MADATONS :

8. Le Bureau du CTS TTIIET valide la Stratégie de Financement du PIDA PAP 2 en réunion ou par diffusion.

DEMANDONS :

9. La Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) conjointement avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique unie pour l'Afrique (CEA) d'accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires du PAP PIDA 2 utilisant les stratégies validées ;
10. La Commission de l'Union africaine (CUA) et d'autres partenaires (AUDA-NEPAD, BAD et CEA) de lancer le Marché unique africain de l'électricité (AfSEM) lors de la réunion de l'Assemblée de l'UA en février 2021 ;
11. La Commission de l'Union africaine (CUA) à soumettre un bref rapport à la Conférence de l'UA sur la performance africaine pour la Décennie 2011-2020 de la sécurité routière lors du Sommet de juillet 2021, ainsi que le projet de décision et le plan d'action africain pour la Décennie 2021-2030 ;
12. À la Commission de l'Union africaine de soumettre la présente Déclaration aux organes directeurs de l'Union africaine pour examen et adoption.

Fait le 12 janvier 2021

2021-02-04

Report of the First Extraordinary Session of the African Union Specialised Technical Committee on Transport, Transcontinental and Interregional Infrastructure, Energy and Tourism (STC-TTIET)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9191>

Downloaded from African Union Common Repository